

ICRtoP

Dialogue informel et interactif de l'Assemblée générale sur la responsabilité de protéger

Allocution de Monsieur Gus Miclat

Coalition internationale pour la responsabilité de protéger

6 Septembre 2016

-- Informal translation / Traduction informelle --

1. Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, Excellences, Mesdames et Messieurs. Je voudrais vous remercier pour m'avoir donné la parole lors du dialogue interactif de cette année. Je voudrais aussi remercier Monsieur Ivan Šimonović, le Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme, pour modérer cette réunion, enfin mes remerciements s'adressent aussi aux panélistes pour leurs interventions aujourd'hui.
2. Je m'appelle Gus Miclat, je suis le directeur exécutif et co-fondateur de « Initiatives for International Dialogue (IID) », une organisation régionale basée aux Philippines promouvant la consolidation de la paix. Je suis également membre du comité exécutif de la Coalition internationale pour la Responsabilité de protéger (ICRtoP) qui, avec ses 90+ membres présents dans 47 pays, est le seul réseau global de la société civile œuvrant pour protéger les populations contre les atrocités criminelles à travers la mise en œuvre de la RdeP.
3. D'abord, je tiens à reconnaître le dernier rapport du Secrétaire général et salue les progrès faits dans l'avancement de la norme de la RdeP. Tout comme le Secrétaire général, je pense qu'une action collective éclairée et coordonnée est un des outils les plus importants et potentiellement puissants permettant de prévenir et de réagir face aux crimes d'atrocité. Par exemple, ceci peut être vu dans les progrès accomplis envers le processus de paix grâce au travail et plaidoyer fournis par Mindanao Peaceweavers (MPW) et le mouvement All-out Peace Movement (AOP), deux des réseaux les plus larges de la société civile dans mon pays.
4. La MPW a développé « l'Agenda de paix du peuple Mindanao » (MPPA) qui reflète les aspirations pour la paix du point de vue des citoyens locaux directement touchés par le conflit, ceci est le cadre stratégique pour notre action collective et notre engagement dans le processus de paix. Il va sans dire que cette « Agenda » a été une porte d'entrée dans les délibérations du gouvernement philippin et du Moro Front de libération islamique (MILF), délibérations qui ont finalement abouti à un accord de paix en mars 2014, après presque deux décennies de guerre. Entretemps, l'AOP a contribué à dissiper, si ce n'est pas arrêter, une marée montante de la rhétorique hostile, fanatique et antimusulmane dans le pays qui a atteint son apogée dans l'appel à une « guerre totale » contre les musulmans après une opération ratée de lutte contre le terrorisme du gouvernement, entraînant ainsi la mort des commandos de Forces spéciales 44, 18 combattants MILF et 5 civils près d'un camp MILF en janvier de 2015. Grâce à l'AOP, les réseaux de paix et groupes de la société civile ont travaillé ensemble afin de lancer un appel à la justice et à la responsabilité collective, honorant ainsi ceux qui avaient succombés et évitant ainsi une montée des violences.
5. Cependant, à travers mon travail, j'ai également été témoin des résultats désastreux provenant de l'incapacité à travailler collectivement pour prévenir les crimes d'atrocité de masse. Je viens d'une région témoignant d'événements horribles tels que la perte de 25 pourcent de la population cambodgienne résultant des atrocités de masse commises par le Khmer Rouge. La population Est-Timoraise a été décimée par près d'un quart au cours de l'occupation illégale de son pays par l'Indonésie, qui lui-même a souffert d'un pogrom de plus d'un million d'assassinats perpétrés par la dictature de Suharto. Mais, les horreurs quotidiennes continuent, illustrés par la situation désastreuse et l'apatridie des Rohingyas en Birmanie. Il est encore plus triste que leur condition persiste jusqu'à ce jour malgré la récente élection d'un gouvernement démocratique dirigé par Aung San Suu Kyi, lauréate du prix Nobel et icône de la démocratie.

ICRtoP

6. Comme ces situations le montrent, l'un des obstacles les plus compliqués auquel la RdeP doit faire face est le manque d'investissement dans la prévention. Comme le Secrétaire général l'indique, le soutien rhétorique à la norme est insuffisant si l'on veut protéger les populations contre les atrocités criminelles. L'incapacité de traduire des engagements en actions concrètes coûte non-seulement des vies innocentes, mais oblige aussi à la communauté internationale à mettre en œuvre des mesures coercitives, qui sont plus coûteuses et risquent d'avoir des effets destructeurs. La ICRtoP fait appel aux États de redoubler leurs efforts envers la prévention des atrocités criminelles en prenant des mesures concertées pour institutionnaliser ainsi des initiatives et politiques de prévention à l'échelle nationale, régionale, et internationale.
7. Afin de pouvoir passer des paroles aux actes, il est essentiel de développer des initiatives de prévention et des politiques coordonnées qui sont en partenariat soutenu avec la société civile. Ces acteurs jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de mesures préventives, allant des initiatives structurées localement jusqu'au plaidoyer au niveau international. La société civile a été aussi continuellement à la pointe dans la promotion de la justice, de la RdeP et des droits de l'homme et; en travaillant directement avec les communautés affectées par les conflits et les atrocités criminelles. La ICRtoP encourage les États membres à investir dans l'élaboration et l'institutionnalisation des relations avec la société civile, afin que nous puissions œuvrer ensemble pour coordonner nos efforts pour prévenir la récurrence des atrocités de masse.
8. Prioriser l'intégration de la RdeP constitue une mesure supplémentaire qui soutiendra le développement et la mise en œuvre de politiques globales de prévention. D'autres secteurs partagent des mesures de prévention et des objectifs similaires envers la promotion de la paix et la sécurité, promouvant ainsi la mise en œuvre de la RdeP. Il est essentiel de comprendre ces liens, de développer une approche de prévention et un système d'alerte précoce afin d'identifier les risques associés qui pourraient aboutir à des atrocités de masse. Par exemple, les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les atrocités criminelles et la discrimination, tels sont des **signes d'alerte précoce pour empêcher les atrocités; alors que la participation significative des femmes dans la société, le processus de paix et de sécurité a été prouvé maintes et maintes fois de contribuer à une paix durable**. Une traduction proactive interne des politiques et mécanismes de l'agenda femmes, paix et sécurité (UNSC 1325) aidera à institutionnaliser cette aspiration.
9. L'aide au développement est une partie intégrale, mais souvent ignorée, de la prévention d'atrocités criminelles et aide à bâtir des sociétés plus durablement pacifiques dans leur sillage. Même si un grand pas a été pris l'année dernière en reliant le développement avec la prévention de conflit, dans les Objectifs de développement durable avec l'inclusion du 16^e objectif, nous devons travailler ensemble avec les bailleurs de fonds et praticiens du développement afin d'intégrer une approche de prévention des crimes de masse dans les programmes de développement pour assurer ainsi l'efficacité et la durabilité de l'aide au développement dans les sociétés 'à risque' pour empêcher la récurrence de ces atrocités.
10. En outre, Monsieur le Président, en tant qu'organe de l'ONU chargé de prendre les décisions les plus importantes en matière de paix et de sécurité internationale, le Conseil de sécurité a la responsabilité d'assurer le leadership dans la mise en œuvre de mesures préventives et agir rapidement en présence de signes d'alerte précoce. Le désaccord empêche le Conseil de s'acquitter de son obligation fondamentale - promouvoir la paix et sécurité internationale ! La ICRtoP encourage les Membres permanents du Conseil de sécurité d'exprimer leur engagement politique, réaffirmer leur soutien envers le Code de conduite du groupe ACT, ainsi que pour la déclaration politique sur la rétrocession du droit de veto initié par la France et le Mexique.
11. La ICRtoP aimerait également saisir cette occasion pour encourager les États membres à considérer la recommandation du Secrétaire Général visant à renforcer leur engagement politique envers la Responsabilité de Protéger en élaborant une nouvelle résolution de l'Assemblée Générale sur la RdeP. La ICRtoP relance son appel aux États membres à adopter une résolution en affirmant leur soutien à la RdeP, en rappelant la primauté de la

ICRtoP

prévention de ces crimes, en soutenant le Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide et le Bureau du Conseiller spécial pour la RdeP et en formalisant annuellement le dialogue sur la RdeP.

12. Enfin, Monsieur le Président, la ICRtoP continue à rester fidèle à son engagement à servir en tant que partenaire dans la décennie à venir, vers la protection des populations contre les atrocités de masse. Je vous remercie M le Président.